



Voisenon, le 3 décembre 2021

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-18 du Code général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra le :

Judi 9 décembre 2021
A 19 h 00
En Mairie

Ordre du jour :

1. Information au Conseil municipal : décisions du Maire et dépenses engagées à compter du conseil municipal du 7 octobre 2021
2. Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2021
3. Demande de subventions DETR pour l'exercice 2022- construction d'un restaurant scolaire
4. Demande de subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural (FER) auprès du Département de Seine et Marne pour l'aménagement de voirie chemin des cornes
5. Autorisation d'engagement des démarches administratives et financières
6. Autorisation de dépassement de budget AP/AC
7. Autorisation de programmes et crédit de paiement (AP/AC)
8. Aménagements et réfections de voirie
9. Demande de subvention au titre de l'appel à projets de la Région : modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse
10. Décisions modificatives budgétaires n°2
11. Décisions modificatives budgétaires n°3
12. Reprise du quart d'investissement du budget pour l'exercice 2022
13. Travaux concernant la modernisation de l'éclairage public – programme 2022- Chemin des Cornes et le Clos du Noyer
14. Organisation du temps de travail au sein de la commune de Voisenon
15. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)
16. Approbation de l'entrée au capital de la SPL pour la commune de Vaux le Pénil
17. Approbation de la convention relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion

Le Maire,
Julien AGUIN



Le port du masque sera obligatoire et chaque élu devra apporter son propre stylo.
Conformément à l'article 27 du règlement intérieur, les questions seront à adresser 48 h avant la tenue du Conseil municipal